

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-CF1400

présenté par
M. de Courson et M. Bataille

ARTICLE 19

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le PLF 2026 prévoit d'augmenter le rendement de l'IFER photovoltaïque et d'affecter la hausse des recettes afférentes au budget général de l'État.

Cette affectation ne s'intègre ni dans la logique initiale du partage de la recette d'IFER entre les EPCI à fiscalité propre et le département, en place avant 2023, ni à celle d'une tripartition des recettes entre la commune hôte, l'EPCI à fiscalité propre et le département, en vigueur depuis la loi de finances pour 2023.

Il est donc prévu que la hausse de l'IFER photovoltaïque du PLF 2026 abonde les budgets des collectivités locales plutôt que le budget de l'État.